



# Charte d'engagement du centre de santé infirmier

Le centre de santé regroupe des professionnels de santé des professions suivantes : Infirmier de soins généraux. Cela nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

## **Notre engagement s'articule autour de 3 axes :**

### **1. Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire**

Notre centre de santé s'organise avec ses professionnels de santé pour vous garantir des soins prescrits 24h/24 et 365 jours sur 365.

L'accueil au centre est organisé du lundi au dimanche de 7h à 19h.

Avec des soins assurés au centre sur RDV.

- Les soins sont dispensés 7 jours sur 7 à domicile
- L'accueil téléphonique est assuré du lundi au dimanche de 7h à 19h.

Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

### **2. Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité**

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins prescrits et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, assurer les soins dans la journée.

### **3. Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge**

L'organisation en centre de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié selon les jours et heures d'ouverture du centre mentionné ci-dessus.

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels du centre de santé amenés à assurer votre suivi médical ;
- Vous orienter vers les professionnels de santé dont vous avez besoin ;
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.